



La lettre FSU du Comité Technique de l'Université de Montpellier Réunion du CT UM le 10 mars 2015

Chers collègues,

le Comité Technique (CT) de l'Université de Montpellier (UM) s'est réuni le 10 mars 2015. Nous ne ferons pas de compte-rendu exhaustif des débats mais au travers de cette lettre FSU, nous vous ferons part d'avis sur lesquels nous avons été amenés à nous exprimer.

Révision des statuts de la COMUE

Les statuts de la COMUE avaient été adoptés par les deux établissements UM1 et UM2 séparément. Il convenait de les revoir et de les faire adopter par l'UM. Nous ne développerons pas ici les arguments pour lesquels nous sommes contre ces statuts de la COMUE. Nous aurions préféré un statut d'association, chaque établissement gardant ses missions, ses prérogatives et son autonomie.

Avis du CT UM : 7 CONTRE (dont FSU), 3 ABS

Règlement intérieur de l'UM

Il s'agit d'une fusion des deux règlements intérieurs de l'UM1 et l'UM2. Beaucoup de points ont été discutés et amendés en CT notamment autour du respect de la laïcité. Commencé à 8h30, le CT terminera à 13h30. A cette occasion, notre Organisation Syndicale se félicite du dialogue entre direction et syndicats. Nous souhaitons qu'il puisse s'instaurer plus généralement et durablement dans la vie démocratique de notre établissement.

Avis du CT UM : POUR à l'unanimité

Postes d'Enseignants et d'Enseignant-Chercheurs au concours

Dans certains cas, qui doivent rester d'exception, des postes sont offerts au concours « au fil de l'eau ». Nous rappelons que toutes les procédures de concours doivent être bien respectées. Ainsi, nous dénonçons tout poste d'EC qui n'aurait pas de profil défini.

Avis du CT UM sur un poste de PR en section 5 « sans profil » : 9 CONTRE (dont FSU), 1 ABS

Départements Scientifiques

Les Départements Scientifiques (DS) auront statut de composante dans notre université. Le cadrage et les élections de leurs conseils sont promis pour les prochaines semaines.

Nous demandons également la mise en place généralisée, non seulement dans le périmètre de l'ex-UM2, des pools d'experts (par section CNU) ainsi que leurs élections, les dernières datant de 2008. Ces

pools d'expert devront être associés à toute évaluation locale des EC (dossiers d'avancements, de primes, de décharges (CRCT), recrutements ATER,...).

Congés des personnels

Nous demandons la fermeture de l'UM le 15 mai 2015, « vendredi de l'Ascension ». Cette demande a été refusée en CT mais pourrait aboutir compte-tenu qu'il avait été promis un alignement des conditions de travail des deux Universités et qu'en matière de congés, 58 jours étaient accordés à l'UM1 contre 50 jours à l'UM2.